



Lettre ouverte

Issy les Moulineaux, le 28 septembre 2015

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Les syndicats d'Orange signataires de ce courrier se sont engagées le 29 mai 2015 dans une négociation portant sur les mesures d'accompagnement des salariés sur le site de Châtillon / C5. Depuis cette date le mandat donné aux négociateurs de la Direction se limite à dire non à toutes les propositions présentées par les représentants des salariés. Depuis la dernière séance de négociation (7 septembre 2015) portant sur ces mesures d'accompagnement C5, la Direction, de façon déloyale, a profité de réunions avec des managers pour répandre le bruit que les syndicats ont rompu la négociation. La vérité est que les négociateurs de la Direction ont clos la séance sans explication et sans proposer de date pour une prochaine réunion après avoir pris connaissance d'une déclaration unanime des syndicats demandant que les points suivants soient négociés très prochainement :

- Des mesures collectives qui intègrent la question des nouvelles conditions de travail auxquelles les salariés déménagés sur le site de Châtillon / C5 vont être confrontés (rapprochement d'activités et évolution de l'organisation, nouvelles méthodes de travail, espace de travail cloisonné ou non, nombre de m2 par poste de travail, acoustique...).
- Des mesures collectives qui prennent en compte l'intérêt collectif : au niveau des déplacements domicile / travail, la question des navettes (demande forte des salariés) ; au niveau des indemnités, la question des indemnités allouées à chaque salarié.
- Des mesures individuelles qui ne peuvent pas être laissées à la seule appréciation des managers.

Les syndicats d'Orange signataires prennent acte aujourd'hui de la proposition faite par le Directeur du projet C5 de prévoir, sine die, une séance de clôture de cette négociation et demandent qu'elle s'étende non seulement aux "mesures relatives à l'accompagnement du projet C5" mais aussi aux mesures préconisées par différentes expertises (Technologia, EMS...).

Jusqu'à présent, la négociation n'a été qu'un simulacre de négociation où aucune avancée n'a été possible du fait de l'intransigeance affichée par les négociateurs représentant la Direction.

Le "dialogue social" portant sur des mesures d'accompagnement se résume aujourd'hui à l'évocation de quelques mesures qui, déjà, ont fait l'objet de prise en compte dans des accords nationaux. Appliquées à l'environnement C5, ces quelques mesures posées selon les conditions des négociateurs de la Direction ne peuvent concerner que très peu de salariés. Il apparaît en outre que ces quelques mesures appréciées par les managers aux regards des besoins exprimés par leurs collaborateurs ne laissent présager ni un bénéfice très équitable à chacun des salariés, ni un bénéfice très sain pour le collectif de travail.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses,

Syndicats signataires : CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et SUD